



FICHE ADMINISTRATIVE DE SITUATION

COLLECTIVITE			
Gestionnaire	Nom :	Tél :	
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'AGENT			
Nom patronymique	Nom marital	Prénom	Date de naissance
Adresse personnelle			
N° de téléphone			
N° de S.S			
*Titulaire à temps complet *Titulaire à temps non complet = 28 h par semaine	*Stagiaire à temps complet *Stagiaire à temps non complet = 28 h par semaine	Temps non complet - 28 h par semaine	Contractuel
		Titulaire Stagiaire	
			Ancienneté :
EMPLOI			
GRADE		FONCTIONS EXERCEES	
		Joindre une fiche de poste pour la réintégration, l'aménagement des conditions de travail ou le reclassement	
INFORMATIONS SUR LA CARRIERE DE L'AGENT			
Date d'embauche	Date de titularisation	Age normal retraite	Age limite pour retraite
SITUATION ADMINISTRATIVE			
CONGES DE MALADIE DEJA OBTENUS		PERIODES	DUREES
Congés de longue maladie			
Congés de longue durée			
Temps partiel thérapeutique			
MOTIF(S) DE LA SAISINE			
Date de début de l'absence continue	Coordonnées du médecin traitant	Coordonnées du médecin de prévention	

Au terme de la 1^{ère} année d'un CLM et lorsque la pathologie ouvre droit à un CLD (article 2), l'agent peut demander à être maintenu en CLM. Dans ce cas, il est impératif de transmettre au comité le courrier de l'agent précisant qu'il refuse sa mise en CLD et demande le maintien en CLM. En l'absence de cette demande, le comité attribuera systématiquement un CLD (transformation du CLM en CLD).